



## **BUDGET PRIMITIF 2021**

La Rochelle, le 9 février 2021

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif.

Cette note expose donc les principaux marqueurs du budget 2021 en distinguant le budget principal des budgets annexes.

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **1- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 103M€.

Les recettes de fonctionnement attendues sur l'année 2021 sont stables par rapport à 2020. Cette stabilité s'explique par une très faible dynamique des recettes fiscales, une perte constatée sur la DGF, et une incertitude sur l'encaissement des recettes tarifaires du fait de la crise sanitaire actuelle.

S'agissant des recettes fiscales, elles s'élèvent à 62 M€, soit 63% du total des recettes du budget principal. Les recettes issues de la fiscalité économique (CFE et CVAE) devraient se stabiliser autour de 36M€. En effet, la dynamique attendue sur ces recettes est extrêmement faible du fait de la crise sanitaire, et de la très faible revalorisation (+0.2%) des bases d'imposition prévue en loi de finances. Du côté de la fiscalité ménages, l'année 2021 sera marquée par la disparition des recettes de taxe d'habitation dans le budget de l'agglomération, et son remplacement par une fraction de TVA nationale. Une recette de l'ordre de 26 M€ est estimée pour l'année 2021. Les taux d'imposition pour 2021 (CFE, Taxes foncières) resteront inchangés.

Sur la taxe de séjour, un montant de 2.6 M€ est envisagé pour l'année 2021, recette en diminution de plus de 0.4 M€ par rapport à une année « classique ». Les encaissements liés à la taxe de séjour seront fortement dépendants de la situation sanitaire des mois à venir.

Concernant les autres recettes, une diminution de la DGF à hauteur de 0.2M€ est estimée, cette dotation devrait ainsi s'élever à 18.1 M€ pour 2021, soit 18% des recettes totales. Les recettes tarifaires (piscines, conservatoires, médiathèques) sont estimées à 2.1 M€ en diminution de plus de 0.5M€ du fait de la situation sanitaire.

Hors dépenses exceptionnelles (plan de relance COVID et reversements subventions LRTZC aux partenaires), les dépenses de fonctionnement sont en évolution de 0.7 M€ entre 2020 et 2021, soit +0.9%.

De façon plus détaillée, une stabilité des intérêts de la dette est prévue, ils s'élèvent à 150 K€ pour 2021. Les subventions et participations versées aux associations et partenaires s'élèvent à 16.4M€, montant stable par rapport à 2020.

La masse salariale, nette des remboursements divers perçus (mutualisation, mise à disposition, postes financés), évolue de 1.8%, et s'élève à 23 M€ pour 2021 (32% du total des dépenses). Cette augmentation est principalement liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), et à la création de postes rattachés dans les directions porteuses des axes du projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone.

Les charges à caractère général s'élève à 13M€, en hausse de 0.8M€. La hausse mécanique de certains postes (fluides, entretien des ZAE et des bâtiments) explique une partie de cette évolution. L'autre partie est liée à de nouvelles actions engagées sur 2021 : plan alimentaire territorial, démonstrateur H2, nouvelles actions tourisme, ...).

Au côté de ces dépenses, une somme de 4.3 M€ est prévues dans le cadre des différents plans de relance face à la crise sanitaire. Ainsi, 3.5 M€ sont engagés à destination des entreprises, 130K€ pour le secteur de l'ESS, 230 K€ en soutien aux étudiants, ou 300 K€ dans le cadre du plan de relance tourisme.

Au final, face à la stagnation des recettes, et aux dépenses exceptionnelles prévues dans le cadre de la relance, l'autofinancement diminuera sur 2021 pour se situer autour de 13.5M€. Afin de diminuer l'impact du plan de relance sur l'épargne, une reprises exceptionnelle des résultats antérieurs à hauteur de 4.6 M€ est envisagée. Ainsi, hors impact Covid, l'autofinancement se situerait autour de 18M€.

## **2- SECTION D'INVESTISSEMENT**

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle maintient un haut niveau d'investissement sur l'année 2021. Hors remboursement de la dette, elle va investir 75 M€ sur l'ensemble de ses compétences, soit directement ou en accompagnant ses différents partenaires. Parmi les investissements les plus importants, il convient de citer l'opération du pôle d'échange multimodal (15.7 M€), l'accompagnement des bailleurs sociaux dans la construction de logements à hauteur de 5.4 M€, la création de pistes cyclables à hauteur de 3.4M€, les travaux sur l'avenue Simone Veil (3.4 M€), ou la poursuite du programme d'aide à l'accession sociale (1.3 M€). Des investissements sont également prévus dans le cadre des travaux PAPI sur Port Neuf (6.3 M€), dans le domaine de la gestion des eaux pluviales urbaines (2.2 M€), ou sur la requalification de la médiathèque (0.9 M€).

Ces investissements seront financés à 36% par l'autofinancement et par les résultats financiers des années antérieures. Le financement complémentaire des investissements sera assuré par des recettes de FCTVA et subventions diverses, ainsi qu'un emprunt maximum de 26 M€, débloqué en fonction du taux de réalisation des investissements.

# BUDGETS ANNEXES

## **1- Budget annexe Production d'eau**

Depuis le 1er janvier 2021, la Communauté d'Agglomération exerce en direct la compétence eau potable sur l'ensemble du territoire communautaire. Afin d'assurer une continuité de service, une convention de gestion transitoire a été conclue avec Eau 17 pour une période de 6 mois renouvelable une fois.

Cette évolution impacte fortement les masses budgétaires du budget annexe. Ainsi, les recettes s'élèvent à 16.6 M€, en augmentation de 5 M€, conséquence de l'intégration du produit de la vente d'eau sur le secteur Eau 17. Les dépenses de fonctionnement sont elles aussi en augmentation (+3M€) et s'élève pour 2021 à 11.2 M€. Elles intègrent les dépenses nécessaires à l'exploitation du réseau d'eau potable sur le secteur eau 17 anciennement géré par la RESE. L'autofinancement dégagé s'élève à 5.4 M€, en hausse de 3 M€. Cette épargne, complétée par les excédents des années passées permettent de financer plus de 8 M€ d'investissements sur l'année 2021, dont 2 M€ dédiés au périmètre Eau 17. Les investissements concernent essentiellement du renouvellement de réseaux d'eau, et des travaux sur les châteaux d'eau. Au regard des travaux menés actuellement avec Eau 17 sur les opérations nécessaires à la sortie du syndicat, une décision modificative sera très certainement nécessaire en cours d'année pour ajuster le budget.

## 2- Budget Assainissement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2021 à 12.3 M€, en augmentation de 2.3% par rapport à 2020 (+0.3M€). Malgré une diminution des intérêts de la dette (-65K€) suite au désendettement de ce budget (-2.3M€ prévus sur 2021), une hausse mécanique de certaines dépenses est constatée, notamment sur les fluides ou le traitement des boues. La masse salariale du budget assainissement qui pèse 5.5 M€, représentant 45% des charges totales, est en légère évolution (+1%).

Ce budget est principalement financé par la redevance assainissement (17.2M€, montant en hausse de 0.5M€ par rapport à 2020), et par les participations à l'assainissement collectif (2 M€). La dynamique d'évolution des recettes étant supérieure à celle des charges de fonctionnement l'autofinancement dégagé s'élève à 8.5M€, en hausse de 0.2M€ par rapport à 2020.

Les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 12.9 M€ (hors reports) et se concentrent essentiellement sur les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et les postes de pompage (8.3M€). Ils sont intégralement financés par l'autofinancement et les excédents des années antérieures. Aucun emprunt n'est nécessaire sur l'année 2021 pour équilibrer la section d'investissement, ce qui va permettre la poursuite du désendettement de ce budget fin 2021 (20.4 M€ d'encours de dette).

## 3- Budget Mobilité Transports

Le budget mobilité transports est essentiellement financé par le versement transports (24.2 M€), et par les recettes du réseau de transports (6.7 M€). Le niveau de recettes est fortement impacté par la crise sanitaire, et est estimé en baisse de plus de 1M€ par rapport à l'année 2019 (dernière année de référence)

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 33.5 M€, en hausse de 1.3 M€ par rapport à 2020, et sont principalement constituées (à hauteur de 30.4 M€) des charges liées aux opérateurs du réseau de transports : bus, vélos, bateaux, véhicules électriques. L'augmentation des dépenses de fonctionnement est la conséquence de l'indexation des contrats mais également de la mise en place progressive du transports des élèves assis sur les lignes scolaires.

L'autofinancement estimé s'élèvera à 4.1 M€ en 2021. Au regard de l'incertitude actuelle sur le niveau de recettes, cet autofinancement pourra être amené à être revu à la baisse. Une reprise sur provisions pour un montant de 0.5 M€ est effectuée pour financer les investissements de l'année 2021.

Les investissements s'élèvent à 6 M€ (hors reports) et concernent principalement le renouvellement de flotte de bus (2.4 M€) et les travaux d'aménagement de voirie pour le développement du réseau (2.3 M€). Aucun emprunt n'est nécessaire pour financer ces investissements, il sont intégralement autofinancés.

#### 4- Budget Gestion des déchets

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 26.1 M€ en hausse de 0.3 M€ par rapport à 2020. Cette augmentation est essentiellement liée à l'indexation des différents contrats de collecte et traitements des déchets.

Ce budget est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (20.8 M€), et par des recettes propres (5.2 M€) à l'activité du service (vente de matières, d'énergie, traitement des déchets de CYCLAD). Les recettes liées à la vente de matières sont estimées en baisse pour l'année 2021, du fait de la diminution importante de nombreux tarifs de reprise des matériaux. La baisse des recettes associée à une hausse modérée des dépenses engendre une diminution de l'autofinancement du budget de 0.4 M€, il s'élève à 4.7M€. Une reprise des résultats antérieurs à hauteur de 1.7 M€ est nécessaire pour atteindre ce niveau d'autofinancement minimum pour couvrir les dotations aux amortissements, ce qui souligne le déséquilibre structurel de ce budget. Les investissements 2021 sont prévus à hauteur de 19M€ et concernent essentiellement les travaux liés au nouveau réseau des centres de valorisation des déchets (3.5 M€), ou des travaux sur l'unité de valorisation énergétique (12.5M€).

Ces investissements sont financés par l'autofinancement, les excédents des années antérieures et une reprise sur provisions d'un montant de 9.6M€.

#### 5- Budget Développement économique

Ce budget regroupe la gestion de l'ensemble des bâtiments économiques (pépinières, hôtels d'entreprises), ainsi que les actions de développement économique (animation des filières économiques). Les actions liées à la technopole sont depuis l'année 2018 isolées dans un budget annexe spécifique.

Le budget de fonctionnement est stable et s'élève à 4 M€ en 2021 (hors autofinancement), dont 1.2 M€ pour la gestion des bâtiments économiques (pépinières et hôtels d'entreprises), et 1.2 M€ pour les actions de développement économique.

Les recettes proviennent des loyers encaissés sur les bâtiments économiques (2.2 M€) et d'une subvention d'équilibre du budget principal (2.7 M€, en diminution de 0.3M€ par rapport à 2020).

Les investissements programmés s'élèvent à 1.8 M€, dont 0.5 M€ de prêts et avances remboursables aux entreprises dans le cadre du dispositif Calcium, ou 1.3 M€ de travaux de réhabilitations de bâtiments économiques.

Ces investissements sont financés par l'autofinancement et l'excédent de l'année 2020.

#### 6- Budget Technopole

Ce budget annexe regroupe l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la régie à autonomie financière technopole. Il s'élève à 692 K€, dont 320 K€ de dépenses de personnel. Les autres dépenses concernent les actions de communication, de prospection ou de formation en lien avec la technopole.

Le financement de ce budget annexe est assuré par une subvention du budget principal de 0.3 M€ et des subventions en provenance de la Région et du FEDER.

#### 7- Budget Zones d'activités économiques

Des acquisitions foncières et travaux à hauteur de 5.6 M€ sont prévus dans les zones d'activités économiques. Les principales opérations concernent la poursuite de l'aménagement du Parc Bas Carbonne Atlantech (1.2 M€), l'aménagement des zones d'activités de l'Aubreçay à Saint Xandre (1.2 M€), ou la zone d'activités de Sainte Soulle (0.7M€). Des acquisitions foncières sur Saint Vivien sont également programmées à hauteur de 0.8M€. Ces travaux sont financés par la vente des terrains déjà aménagés (5.9 M€ prévus sur 2021).

#### 8- Budgets annexes de l'Office de Tourisme Communautaire de Chatelaillon

La gestion de l'office de tourisme communautaire de Chatelaillon sous forme de régie à autonomie financière nécessite l'utilisation de 2 budgets annexes, l'un pour la promotion du tourisme (0.5M€) et l'autre pour la gestion des activités commerciales (billetterie, et boutique). Ces budgets sont en légère augmentation (+35 K€), notamment pour développer les actions en faveur du tourisme numérique.

#### 9- Budget annexe projets urbains

Ce budget annexe regroupe les opérations d'aménagement urbain réalisées en régie par la Communauté d'Agglomération. Pour l'année 2021, ce budget s'élève à 3 M€, uniquement en investissement, et comprend les acquisitions foncières, études, et travaux relatives au projet urbain Joffre / Rompsay. Ce budget s'équilibre sur l'année par un emprunt, puis dans les années à venir par des cessions foncières et la taxe d'aménagement.